Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20110708-0000007990-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 11/07/2011

Réception par le Prefet : 11/07/2011

Publication: 13/07/2011

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP 2011-7-7-1 Séance du vendredi 8 juillet 2011

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2003/II-704 du Conseil Général du 20 juin 2003 relative au schéma de réorganisation et de développement de la lecture publique,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-4-7-2 du 07 décembre 2010 relative au budget de la médiathèque départementale,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 16 mai 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une aide financière de :
 - 1 000 € à l'Association des Donneurs de Voix de Colmar ;
 - 1 000 € à l'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse.

Précise que la participation départementale d'un montant total de 2 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2011, Programme D732, Imputation 65-313-6574-3407-025.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1st Vice-Président

Rémy WITH

Adopté